

## Fiche action

### Intitulé du projet : TRANSITION ACTIVE

Porteur : Mission Locale de Fougères

*Dans le cadre de la mise en œuvre de l'obligation de formation, le réseau Breton des Missions Locales constitue un centre de ressource disponible à l'ensemble du réseau. Cette fiche action/projet a vocation à alimenter ce centre de ressources d'une action que vous jugez phare et pouvant être essaimer/expérimenter par d'autres Missions Locales.*

#### Contexte Local de l'action

##### PROBLEMATIQUE

- La Mission Locale reçoit de plus en plus de jeunes qui n'ont pas ou plus accès aux prestations d'insertion ou qui pour de multiples raisons n'ont pu se maintenir dans ces actions de formation. Nous constatons aussi de nombreuses ruptures dans les mises en situations professionnelles. Ces jeunes présentent des caractéristiques qui les mettent en difficulté. A force de multiplier les échecs, ils deviennent rétifs à toute action d'intégration sociale. Le modèle social proposé ne leur convient pas et il faut trouver des alternatives à l'emploi "classique" par de l'activité qui valorise et ne laisse personne sans solution. Ces jeunes qui ne relèvent pas du champ du handicap sont malgré tout "hors norme" au regard des exigences du marché du travail. A ce public identifié sur une volumétrie d'environ 30 à 40 jeunes, s'ajoute celui qui a une reconnaissance Travailleur handicapé et qui est en attente d'une intégration dans le milieu protégé. Cette attente est souvent très longue et dépasse les 2 voire 3 années. Pendant ce temps d'attente ces jeunes sont livrés à eux-mêmes et basculent dans l'isolement. Leur nombre est aussi autour d'une trentaine

#### Objectifs de l'action

- Maintenir le lien social, développer l'esprit d'entraide et de coopération afin de se situer dans un collectif et éviter ainsi la spirale de l'isolement.
- Développer la capacité à être autonome dans la prise en charge des actes de vie quotidienne : "empowerment"
- Développer la confiance en soi par l'identification et la valorisation des compétences des jeunes
- Créer les conditions favorables d'accès à l'activité (entreprises, collectivités, associations...) pour permettre aux jeunes de multiplier les expériences de travail.

- **Maintenir le lien social, développer l'esprit d'entraide et de coopération afin de se situer dans un collectif et éviter ainsi la spirale de l'isolement.**

La plupart des jeunes positionnés a su s'intégrer et se maintenir sur le collectif sur toute la durée du parcours.

Les retours des jeunes mettent en avant une dynamique de groupe positive qui leur a permis, par la mise en mouvement, de se mobiliser sur leurs parcours individuels. Certains sont aujourd'hui en capacité d'intégrer un nouveau collectif (GJ), d'autres sont en emploi ou en immersion en entreprise.

- **Développer la capacité à être autonome dans la prise en charge des actes de vie quotidienne : "empowerment".**

Les jeunes ont participé à des ateliers et ont dû mettre en place des actions qui leur ont permis de développer leurs compétences sociales :

- Sécurité sociale : ouverture de son compte ameli, demandes de CMU-C, demandes de cartes européennes d'assurance maladie
- Ateliers « logement » avec informations sur les démarches CAF
- Utilisation des moyens de communication (internet et messagerie ...)
- Repérer les acteurs du territoire (snCF, caf, sécu, posabitat, clubs de sports ...)
- Projet mobilité : planifier les repas, gérer des courses avec un budget contraint ....

Les jeunes sont parties prenantes et acteurs de l'élaboration de leur projet de vie.

- **Développer la confiance en soi par l'identification et la valorisation des compétences des jeunes**

Indépendamment de leurs positionnements individuels dans un groupe, chacun a pu trouver sa place et a eu un rôle particulier. Cette méthode a permis aux jeunes d'identifier ses compétences propres et l'importance du rôle de chacun dans le groupe. Cela a permis à chacun de se responsabiliser.

- Ateliers compétences fortes et rédaction des candidatures « compétences »
- Ateliers expériences positives
- Mise en œuvre des ateliers thématiques par les jeunes

- **Créer les conditions favorables d'accès à l'activité (entreprises, collectivités, associations...) pour permettre aux jeunes de multiplier les expériences de travail.**

- Rendre accessible l'activité, la formation et/ou l'emploi par le développement de compétences sociales et professionnelles.

-

## Public cible

- Public Mission Locale présentant des difficultés d'accès et/ ou de maintien en emploi et/ou en formation, qui a multiplié les échecs et devient rétif aux démarches d'insertion
- Public mission locale relevant d'une reconnaissance TH avec restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi (en attente de place en ESAT et/ou bénéficiaires de l'AAH).
- 10 jeunes présentent des difficultés d'accès et/ ou de maintien en emploi et/ou en formation, qui ont multiplié les échecs et deviennent rétifs aux démarches d'insertion
- 2 jeunes relèvent d'une reconnaissance TH avec restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi (en attente de place en ESAT et/ou bénéficiaires de l'AAH)

### 12 jeunes :

- 42% de femmes et 68% d'hommes
- Age moyen : 21 ans
- 8 ont suivi une scolarité classique (dont 1 avec aménagements)
- 2 ont suivi un enseignement spécialisé et 2 un enseignement adapté
- 8 résident sur Fougères
- Plus de la moitié des jeunes a un niveau infra V (4 n'ont aucune qualification, 3 un niveau 5bis)
- 50% des jeunes ont abandonné leur parcours de formation initiale en cours d'année
- La majorité d'entre eux n'a pas travaillé depuis sa sortie du système scolaire
- 6 d'entre eux ont participé à une garantie jeunes sans parvenir à se mobiliser et/ou accéder à l'entreprise

### Analyse des parcours des jeunes

Les difficultés repérées en amont de l'entrée sur le dispositif sont multiples :

- Difficultés de mobilisation dont la cause n'est pas identifiée par le jeune
- Des problématiques de santé supposées (non diagnostiquées ou non verbalisées)
- Des difficultés de compréhension
- Une certaine lenteur dans l'exécution et une certaine inadaptation aux exigences du marché du travail (savoir-faire et savoir être).

Ces problématiques rencontrées engendrent, pour tous, des ruptures dans la construction de leur parcours d'insertion sans que les causes ne soient clairement identifiées.

**Description (partenaires, fréquences, modalités opérationnelles, etc.)**

**PARTENAIRES :**

- Outre la Mission Locale du Pays de Fougères
- LADAPT Ouest

**MODALITES**

- Parcours de 12 semaines avec au minimum une journée de collectif hebdomadaire
- Les trois premières semaines ont pour objet de créer une dynamique de groupe, de valoriser les expériences et les compétences et de permettre au jeune d'élaborer un plan d'action afin d'accéder à l'activité (PMSMP, bénévolat...)
- Pour les semaines suivantes, les thématiques abordées (social, santé, mobilité, emploi, codes de l'entreprise, bénévolat, activités physiques...) seront définies avec les jeunes en fonction de leurs attentes et de leurs besoins.
- La dernière semaine sera consacrée au bilan et aux perspectives.

En parallèle des sessions collectives, les jeunes bénéficient d'un accompagnement individuel (entretiens et accompagnement personnalisé aux mises en situation)

Parcours de 4 mois avec pendant les quatre premières semaines 2 journées de collectif hebdomadaires et ensuite une journée de collectif par semaine. Tout au long du parcours les jeunes bénéficient d'un accompagnement individuel (entretiens et accompagnement personnalisé aux mises en situation).

- Les quatre premières semaines ont eu pour objet de créer une dynamique de groupe, de valoriser les expériences et les compétences et de permettre aux jeunes d'élaborer un plan d'action afin d'accéder à l'activité (PMSMP, bénévolat...). ils ont bénéficié de 8 séquences collectives et d'entretiens individuels réguliers.

Au cours de ces séquences nous avons utilisé :

- des jeux d'interconnaissance et de communication afin de favoriser la cohésion du groupe et le respect des individualités
- des supports de dynamisation et d'identification des besoins des jeunes
- des ateliers d'identification et de valorisation de compétences et plus spécifiquement de compétences fortes = compétences génériques et transférables
- et des activités sportives.

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
|                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les semaines suivantes, les thématiques abordées (social, santé, mobilité, emploi, codes de l'entreprise, bénévolat, activités physiques...) ont été définies avec les jeunes en fonction de leurs attentes et de leurs besoins. Les jeunes se sont repartis en groupes « projets » et chacun des groupes a pris RDV avec le/la CT référent de la thématique pour l'organisation de l'atelier. Les thèmes abordés sont : l'entreprises et l'environnement, la mobilité, le logement, le bénévolat et en parallèle de ces ateliers des séquences d'activité physique ont été à nouveau mises en place</li> <li>• Les jeunes ont décidé dans le cadre de l'atelier mobilité de travailler de manière autonome de mobilité européenne. De nombreux ateliers ont été consacrés à la planification du projet mobilité Bruxelles qui s'est déroulé du 11 au 13 janvier 2019. Au retour, les jeunes sont satisfaits du séjour et se projettent sur un nouveau projet collectif de mobilité voire pour certains un projet individuel.</li> </ul>  |
| <p><b>Résultats de l'action</b></p> | <p><b>PLUS VALUE DE L'ACTION</b></p>  |
|                                     | <p><b><u>Pour les jeunes</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Sur le champ du collectif</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en dynamique par le collectif (pair-émulation, empowerment)</li> <li>- Révélation des potentiels et des potentialités par la multiplicité des supports</li> <li>- Développement de compétences sociales liées à la vie en groupe (autorégulation, collaboration...)</li> <li>- Identification et valorisation des compétences de chacun des membres du groupe par les membres du groupe</li> <li>- Rupture de l'isolement</li> <li>- Développement de l'autonomie. Le jeune devient acteur de son parcours y compris lors de l'accompagnement en mobilisant lui-même les opérateurs concernés pour répondre à ses besoins et/ou à ceux du groupe</li> </ul> </li> <li>• <u>Sur le volet individuel</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation individuelle par la participation à la dynamique collective</li> <li>- Appropriation de ses compétences propres identifiées dans le cadre du collectif</li> <li>- Définition d'un plan d'action individualisé pour atteindre les objectifs personnels et les modes de compensation pour y parvenir (remobilisation, faire reconnaître ses freins, accepter d'en faire part, accompagnement vers les services de soins ...)</li> </ul> </li> </ul> |

- Projection vers l'activité (bénévolat, entreprise ...)
- Le jeune est au cœur de la construction de son parcours et est accompagné en ce sens par les référentes TA qui assurent la coordination des différents partenaires.

**Pour les professionnels**

Transition Active est un dispositif qui va mettre en synergie les compétences de chacune des référentes et qui va permettre une meilleure interconnaissance des dispositifs de droit commun et spécifiques.

| ML   | LADAPT  |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le diagnostic des besoins du public jeune non pourvus en termes d'accompagnement</li> <li>- Le développement de réponses innovantes</li> <li>- L'expertise sur les ressources du territoire</li> <li>- L'identification du public transition active</li> <li>- L'animation de collectifs au service de la dynamique de parcours et pour révéler les potentiels</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le diagnostic des freins à l'accès et/ou au maintien en emploi</li> <li>- L'accompagnement à l'accès aux droits, dépôt de dossiers auprès de la MDPH</li> <li>- L'accompagnement vers et dans l'entreprise (information et sensibilisation des entreprises d'accueil)</li> <li>- L'identification des modes de compensation qui peuvent être mobilisés sur le bassin (orientation vers les dispositifs adaptés et/ou spécifiques)</li> </ul> |

Dans une même unité de lieu et de temps, l'intégration des deux volets de l'accompagnement (individuel et collectif) permet de mobiliser conjointement les expertises des deux professionnels et permettre ainsi la mise en œuvre d'un accompagnement individuel porté par une dynamique collective.

L'animation conjointe des temps collectifs permet un travail d'accompagnement individuel plus efficient :

- Observation et analyse du fonctionnement de chaque jeune dans un groupe de travail avec des supports variés,
- Davantage de proximité et donc mise en confiance du jeune plus rapide,
- Sortir d'une posture de conseil pour tendre vers un accompagnement de type « coaching »

**LES EVOLUTIONS A ENVISAGER si reconduction de l'action :**

Pour maintenir la dynamique de groupe tout au long des 4 mois il est nécessaire de conserver 2 journées de collectif hebdomadaire sur chacune des semaines. Prévoir une journée par semaine consacrée aux

|                           |  |
|---------------------------|--|
|                           | <p>entretiens et à l'accompagnement aux démarches individuelles. Ce système permettrait de faciliter les entrées et sorties permanentes. 12 semble être le nombre de participants idéal afin de maintenir la nécessaire dynamique de groupe et pour autant faire une place à chacun des individus.</p> <p>Il faut maintenir le principe d'un projet collectif initié, monté et vécu par les jeunes pour clôturer Transition active.</p> <p>-</p> |
| <b>Budget de l'action</b> | <p>-</p>   |